



Paris, le 21 mars 2013

**Communication commune de l'Association des paralysés de France (APF)
et du Conseil Général de l'Essonne**

**Ne pas fermer le débat sur l'assistance sexuelle
pour les personnes en situation de handicap**

Dans son avis rendu public le 11 mars dernier, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) se prononce contre l'assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap. « *Il n'est pas possible de faire de l'aide sexuelle une situation professionnelle comme les autres en raison du principe de non-utilisation marchande du corps humain* » indique-t-il.

Il se limite à préconiser aux autorités publiques de « *promouvoir la formation des personnels soignants et éducatifs tant sur la question de la sexualité que sur le questionnement éthique* » et de « *soutenir les recherches et initiatives existantes : certains responsables d'établissement sont assez avancés dans des projets expérimentaux consistant en particulier à aider des couples formés de personnes handicapées à s'installer en milieu ordinaire* ».

Pourtant, comme le montre avec beaucoup de subtilité le film *The sessions*, au cinéma actuellement, les assistants sexuels, reconnus aux États-Unis et dans plusieurs pays européens, agissent comme des thérapeutes. Ayant suivi une formation spécifique, ils aident les personnes lourdement handicapées qui n'ont pas accès à leur corps ou très difficilement, à découvrir ou à redécouvrir leur corps comme source de plaisir, le temps de quelques séances tarifées. Il ne s'agit en aucune manière pour eux d'accompagner tout au long de leur vie la vie sexuelle de ces personnes lourdement handicapées mais bien de les accompagner ponctuellement dans la découverte de leur corps et de la sexualité pour leur permettre ensuite, comme tout un chacun, de construire leur vie amoureuse et sexuelle.

C'est pourquoi, malgré l'avis du CCNE, le Conseil général de l'Essonne et l'APF souhaitent que les réflexions se poursuivent. Ils continueront ensemble à rechercher des solutions à expérimenter pour proposer une réponse réellement adaptée aux souhaits des personnes en situation de handicap, au-delà du seul cadre médico-social ou sanitaire préconisé par le CCNE.

C'est aussi pourquoi le schéma départemental en faveur des personnes handicapées de l'Essonne qui devrait être adopté le 25 mars prochain prévoit une fiche-action intitulée « Promouvoir les réflexions et les actions en faveur de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap » ; et plus particulièrement une action visant à engager un débat/une réflexion sur le statut de l'assistant sexuel, sans doute une première en France.

Jean-Marie BARBIER
Président de l'APF

Jérôme GUEDJ
Président du Conseil général de l'Essonne

Contacts presse :

APF : Evelyne Weymann - evelyne.weymann@apf.asso.fr - 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

Conseil général 91 : Renaud Chenu - rchenu@cq91.fr - 01 60 91 91 21 - 06 76 44 14 66